**TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT**

**MICROSOFT VISUAL STUDIO COMMUNITY 2019 POUR MAC, VISUAL STUDIO PROFESSIONAL 2019 POUR MAC ET VISUAL STUDIO ENTERPRISE 2019 POUR MAC**

Les présents termes du contrat de licence constituent un contrat entre vous et Microsoft Corporation (ou en fonction de votre lieu de résidence, l’un de ses affiliés). Ils s’appliquent au logiciel visé ci-dessus. Ils s’appliquent également à tout service et à toute mise à jour Microsoft pour ce logiciel, à moins que d’autres termes n’accompagnent ces éléments.

**EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ CES TERMES. SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS, N’UTILISEZ PAS LE LOGICIEL. RETOURNEZ-LE À VOTRE REVENDEUR AFIN D’OBTENIR UN REMBOURSEMENT OU UN AVOIR.**Si vous ne parvenez pas à vous faire rembourser par votre revendeur, contactez Microsoft afin d’obtenir des informations sur les modalités de remboursement de Microsoft. Consultez le site [www.microsoft.com/worldwide](http://www.microsoft.com/worldwide). Aux États-Unis et au Canada, appelez le (800) MICROSOFT ou consultez le site aka.ms/nareturns.

* L’Article I décrit vos droits d’utilisation de l’application Visual Studio Community 2019 pour Mac.
* L’Article II décrit les droits d’utilisation, de garantie et d’assistance technique étendus dont vous bénéficiez si vous souscrivez un abonnement aux éditions Visual Studio Professional 2019 pour Mac ou Visual Studio Enterprise 2019 pour Mac.
* L’Article III présente les conditions générales applicables à toutes les éditions du logiciel.

**ARTICLE I : VISUAL STUDIO COMMUNITY 2019 POUR MAC.** Cet article décrit vos droits d’utilisation de l’édition Community du logiciel.

1. **INSTALLATION ET DROITS D’UTILISATION.**
	1. **Licence pour particuliers.** Si vous êtes un particulier travaillant sur ses propres applications, que ce soit à des fins commerciales ou autres, vous êtes autorisé à utiliser le logiciel pour développer et tester lesdites applications.
	2. **Licence d’entreprise.** Si vous représentez une entreprise, les conditions d’utilisation suivantes s’appliquent :
	* Vous pouvez autoriser un nombre quelconque de vos utilisateurs à utiliser le logiciel pour développer et tester les applications éditées sous licences logicielles open source agréées Open Source Initiative (OSI).
	* Vous pouvez autoriser un nombre quelconque de vos utilisateurs à utiliser le logiciel pour développer et tester les extensions pour Visual Studio.
	* Vous pouvez autoriser un nombre quelconque de vos utilisateurs à utiliser le logiciel pour développer et tester vos applications dans le cadre d’une formation en ligne ou en salle ou à des fins de recherche universitaire.
	* Si aucune des dispositions susmentionnées ne s’applique et que vous ne représentez pas une entreprise (telle que définie ci-dessous), vous pouvez autoriser jusqu’à 5 de vos utilisateurs particuliers à la fois à utiliser le logiciel pour développer et tester vos applications.
	* Si vous représentez une entreprise, vos employés et prestataires ne sont pas autorisés à utiliser le logiciel pour développer ou tester vos applications, hormis conformément aux dispositions susmentionnées relatives (i) aux licences open source ; (ii) aux extensions Visual Studio ; (iii) aux pilotes de périphériques pour le système d’exploitation Windows ; et, (iv) et aux formations.

Le terme **« entreprise »** désigne toute organisation et ses affiliés qui totalisent ensemble (a) plus de 250 PC ou utilisateurs ou (b) un million de dollars (ou équivalent dans la devise locale) de chiffre d’affaires annuel, et « affilié » désigne toute entité qui contrôle (détient la majorité des parts), est contrôlée par ou est sous contrôle conjoint avec une organisation.

* 1. **Charges de Travail.** Les présents termes du contrat de licence s’appliquent à l’utilisation des charges de travail mises à votre disposition dans le logiciel, sauf dans la mesure où une charge de travail ou un composant de la charge de travail serait accompagné(e) de termes de contrat de licence différents et de politiques de support différents.
	2. **Copie de sauvegarde**. Vous êtes autorisé à effectuer une (1) copie de sauvegarde du logiciel afin de le réinstaller.
	3. **Services en ligne dans le Logiciel.** Certaines fonctionnalités du logiciel exploitent des services en ligne pour vous fournir des informations sur les mises à jour du logiciel ou des extensions, ou pour vous permettre de récupérer un contenu, de collaborer avec les autres, ou de compléter votre expérience de développement. Comme utilisé tout au long du présent contrat, le terme « logiciel » comprend ces fonctionnalités de service en ligne.
	4. **Utilisation pour démonstration**. Les droits d’utilisation autorisés ci-dessus comprennent l’utilisation du logiciel dans le cadre de la démonstration de vos applications.
1. **SUPPORT.** Dans la mesure où l’application Visual Studio Community 2019 pour Mac est concédée sous licence « en l’état », nous ne fournissons pas de services d’assistance technique.
2. **EXCLUSIONS DE GARANTIE. L’application VISUAL STUDIO COMMUNITY 2019 POUR MAC est concédée sous licence « en l’état ». Vous assumez tous les risques liés à son utilisation. MICROSOFT n’accorde aucune garantie ou condition expresse. Lorsque cela est autorisé par le droit local, MICROSOFT exclut les garanties implicites de qualité, d’adéquation à un usage particulier et d’absence de contrefaçon.**
3. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. VOUS POUVEZ OBTENIR DE MICROSOFT ET DE SES FOURNISSEURS UNE INDEMNISATION UNIQUEMENT EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, LIMITÉE À 5,00 USD. VOUS NE POUVEZ PRÉTENDRE À AUCUNE INDEMNISATION POUR LES AUTRES DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU INCIDENTS ET LES PERTES DE BÉNÉFICES.**

# Cette limitation s’applique (a) à toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des applications tierces ; et (b) aux réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie ou de condition, responsabilité sans faute, négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

# Elle s’applique également même si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l’éventualité de tels dommages. La limitation ou l’exclusion ci-dessus peut également ne pas vous être applicable si votre État ou pays n’autorise pas l’exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, indirects ou de quelque nature que ce soit.

**ARTICLE II : VISUAL STUDIO PROFESSIONAL 2019 POUR MAC ET VISUAL STUDIO ENTERPRISE 2019 POUR MAC.** Cet article décrit les droits d’utilisation, de garantie et d’assistance technique dont vous disposez si vous souscrivez un abonnement à l’édition Professional ou à l’édition Enterprise du logiciel (« abonnement à Visual Studio »). Vous ne devez pas partager votre code promotionnel d’abonnement à Visual Studio ni vos codes d’accès.

1. **PRÉSENTATION**.

**a. Logiciels.** Le logiciel contient des outils de développement, des applications et une documentation.

**b.** **Modèle de licence**. Le logiciel est concédé sous licence en vertu d’une licence par utilisateur.

1. **DROITS D’UTILISATION.**
	1. **Dispositions générales.** Le présent contrat autorise un utilisateur à utiliser des copies du logiciel sur vos dispositifs pour développer et tester vos applications. Ce droit couvre l’utilisation de copies du logiciel sur vos propres serveurs internes, strictement réservés à votre usage personnel. Vous n’êtes cependant pas autorisé à séparer les composants du logiciel et (sauf mention contraire dans les présentes) à les exécuter dans un environnement de production ou sur des dispositifs tiers ou à toute autre fin que celles de développer et de tester vos applications. L’exécution du logiciel sur Microsoft Azure peut nécessiter des frais d’utilisation en ligne séparés.
	2. **Charges de Travail**.Les présents termes du contrat de licence s’appliquent à l’utilisation des charges de travail mises à votre disposition dans le logiciel, sauf dans la mesure où une charge de travail ou un composant de la charge de travail serait accompagné(e) de termes de contrat de licence différents et de politiques de support différents.
	3. **Copie de sauvegarde.** Vous êtes autorisé à effectuer une (1) copie de sauvegarde du logiciel afin de le réinstaller.
	4. **Services en ligne dans le Logiciel.** Certaines fonctionnalités du logiciel exploitent des services en ligne pour vous fournir des informations sur les mises à jour du logiciel ou des extensions, ou pour vous permettre de récupérer un contenu, de collaborer avec les autres, ou de compléter votre expérience de développement. Comme utilisé tout au long du présent contrat, le terme « logiciel » comprend ces fonctionnalités de service en ligne.
	5. **Utilisation pour démonstration**. Les droits d’utilisation autorisés ci-dessus comprennent l’utilisation du logiciel dans le cadre de la démonstration de vos applications.
2. **VERSIONS D’ÉVALUATION.** Vous pouvez choisir d’utiliser des versions en version d’évaluation, interne, alpha, bêta ou précommerciale du logiciel (les « Évaluations ») que Microsoft peut rendre disponibles. Une Évaluation est expérimentale et peut différer substantiellement de la version commerciale. Elle peut ne pas fonctionner correctement ou comme une version finale. Microsoft est autorisé à la changer pour la version commerciale finale. Microsoft n’est pas dans l’obligation d’assurer la maintenance, le support technique ou de vous fournir des mises à jour pour les Évaluations. Si vous soumettez des avis, des suggestions ou d’autres commentaires concernant les Évaluations (les « Commentaires »), vous concédez à Microsoft et à ses partenaires le droit d’utiliser les commentaires de quelque façon que ce soit et à toute fin.

**UNE ÉVALUATION EST FOURNIE « EN L’ÉTAT » , VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES LIÉS À SON UTILISATION. MICROSOFT N’ACCORDE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LÉGISLATION LOCALE, MICROSOFT EXCLUT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ, D’ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D’ABSENCE DE VIOLATION.**

**POUR L’AUSTRALIE : VOUS BÉNÉFICIEZ DE GARANTIES LÉGALES EN VERTU DE LA LOI AUSTRALIENNE SUR LA CONSOMMATION (AUSTRALIAN CONSUMER LAW) ET LES PRÉSENTES CONDITIONS D’UTILISATION N’ONT PAS POUR EFFET DE LIMITER CES DROITS.**

1. **LOGICIEL EN REVENTE INTERDITE (« Not for Resale » ou « NFR »).** Vous n’êtes pas autorisé à vendre un logiciel portant la mention de Revente Interdite (« Not for Resale » ou « NFR »).
2. **VERSIONS ANTÉRIEURES OU AUTRES ÉDITIONS.** Ces conditions de licence ne remplacent pas votre droit d’utiliser les versions précédentes ou d’autres éditions du logiciel sous licence valide. Vous pouvez utiliser le logiciel et les versions précédentes ou d’autres éditions du logiciel simultanément.
3. **PREUVE DE LICENCE (« PROOF OF LICENSE » OU « POL »).** Votre preuve de licence est le code promotionnel que vous avez obtenu lors de votre abonnement à Visual Studio et votre justificatif d’abonnement et/ou votre autorisation d’accès au service logiciel via votre compte Microsoft.
4. **TRANSFERT À UN TIERS.** Sous réserve de disposer d’un abonnement à Visual Studio, vous êtes autorisé à transférer ce logiciel et les contrats de licence applicables directement à un tiers. Avant le transfert, le tiers doit reconnaître que cet accord s’applique au transfert et à l’utilisation du logiciel. Ce transfert doit inclure le logiciel et le code promotionnel. Le cédant doit désinstaller du ou des dispositifs toutes les copies du logiciel après le transfert. Le cédant n’est pas autorisé à conserver de copies du code promotionnel à transférer et ne pouvez conserver des copies du logiciel que si un contrat de licence vous y autorise. Si vous n’avez pas acheté une licence d’utilisation du logiciel pour la durée des droits de propriété intellectuelle ou si le logiciel porte la mention de revente interdite (« Not for Resale » ou « NFR »), vous n’êtes pas autorisé à transférer le logiciel ni son contrat de licence à un tiers.
5. **SUPPORT.** Microsoft fournit une assistance technique pour le logiciel, telle que décrite à l’adresse <https://support.microsoft.com>.
6. **GARANTIE LIMITÉE.** Microsoft garantit qu’un logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l’essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui accompagne le logiciel. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent si vous ne respectez pas nos instructions ou qui sont le résultat de tout autre événement indépendant de la volonté de Microsoft. La garantie limitée débute lorsque le premier utilisateur du logiciel acquiert cette copie et a une durée d’un (1) an. Les suppléments, les mises à jour ou le logiciel de remplacement que vous êtes susceptible de recevoir de Microsoft au cours de cette année sont également couverts, mais uniquement pendant la durée de la garantie restant à courir sur cette période d’une année ou pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable. Le transfert du logiciel ne prolonge pas la durée de la garantie limitée.

Microsoft n’accorde aucune autre garantie ou condition expresse. **Microsoft exclut toutes les garanties et conditions implicites, y compris de qualité, d’adéquation à un usage particulier et d’absence de contrefaçon. Si la législation de votre pays n’autorise pas l’exclusion de garanties implicites, toutes les garanties ou conditions implicites ne durent que jusqu’au terme de la présente garantie limitée et sont limitées dans la mesure autorisée par la législation locale. Si votre législation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue s’appliquera, mais vous n’aurez pour seuls recours que ceux prévus dans le présent contrat.**

Si Microsoft viole sa garantie limitée, il devra, selon son choix, procéder à l’une ou l’autre des actions suivantes : (i) réparer ou remplacer gratuitement le logiciel, (ii) accepter le retour du logiciel (ou du dispositif Microsoft sur lequel a été préinstallé le logiciel) contre remboursement du montant payé, le cas échéant. **Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de violation de la présente garantie.** La présente garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d’autres droits qui varient d’un État à l’autre ou d’un pays à l’autre.

Hormis toute réparation, tout remplacement ou tout remboursement par Microsoft, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation au titre de cette garantie limitée, de toute autre partie du présent contrat ou de tout autre droit ou recours prévu en droit pour les autres dommages, y compris les pertes de profit et les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou incidents. Les exclusions de responsabilité pour certains dommages et limitations de recours du présent contrat s’appliquent même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi, si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l’éventualité de tels dommages ou si le recours ne produit pas d’effet. Certains États et pays n’autorisent pas l’exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, accessoires, indirects ou autres, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas vous être applicables. Si la législation locale vous autorise à réclamer des dommages-intérêts auprès de Microsoft, même si le présent contrat ne l’autorise pas, vous ne pouvez pas obtenir davantage que le montant que vous avez payé pour le logiciel (ou cinquante (50) USD si vous avez obtenu le logiciel gratuitement).

**Procédures de garantie**

Pour bénéficier d’une assistance ou d’un remboursement, vous devez remettre une copie de votre justificatif d’achat et suivre la procédure de retour de Microsoft, qui peut exiger que vous désinstalliez le logiciel et le retourniez à Microsoft, ou que vous retourniez le dispositif Microsoft sur lequel est installé le logiciel avec l’étiquette de certificat d’authenticité Windows mentionnant la clé de produit (si elle est fournie avec le dispositif).

1.       États-Unis et Canada. Pour obtenir une intervention dans le cadre de la garantie limitée ou des informations sur la procédure d’obtention d’un remboursement d’un logiciel acquis aux États-Unis ou au Canada, contactez Microsoft par téléphone au (800) MICROSOFT ; par courrier adressé à Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, U.S.A. ; ou consultez le site (aka.ms/nareturns).

2.       Europe, Moyen-Orient et Afrique. Si vous avez acquis le logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, Microsoft Ireland Operations Limited offre la garantie limitée. Pour introduire une réclamation dans le cadre de la garantie limitée, vous devez contacter Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, Atrium Building Block B, Carmanhall Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin 18, Ireland, ou l’affilié Microsoft qui dessert votre pays (consultez le site aka.ms/msoffices).

3.       Australie. Si vous avez acquis le logiciel en Australie, contactez Microsoft pour faire une réclamation au 13 20 58 ; ou Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113 Australie.

4. Autres pays. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, contactez l’affilié Microsoft qui dessert votre pays (aka.ms/msoffices).

**ARTICLE III. CONDITIONS GÉNÉRALES.** Les conditions présentées dans cet article s’appliquent à toutes les éditions du logiciel énumérées ci-dessus.

1. **TERMES APPLICABLES À DES COMPOSANTS SPÉCIFIQUES.**

## **a. Utilitaires.** Le logiciel contient certains éléments de la Liste des utilitaires figurant à l’adresse [https://aka.ms/vs/16/utilities](https://docs.microsoft.com/en-us/visualstudio/releases/2019/redistribution). Vous êtes autorisé à copier et installer ces composants sur vos dispositifs dans le but de déboguer et déployer les applications et bases de données que vous avez développées avec le logiciel. Les Utilitaires sont conçus pour une utilisation temporaire. Microsoft peut ne pas être en mesure de fournir des correctifs ou de mettre à jour les Utilitaires séparément du reste du logiciel. Certains Utilitaires peuvent permettre, par leur nature, que des tiers aient accès aux dispositifs sur lesquels les Utilitaires sont installés. Il est recommandé de supprimer tous les Utilitaires que vous installez après le débogage ou le déploiement de vos applications et bases de données. Microsoft n’est responsable d’aucun(e) utilisation ou accès par des tiers aux dispositifs, ou aux applications ou bases de données sur des dispositifs, sur lesquels les Utilitaires ont été installés.

## **b. Dispositifs de Build et Visual Studio Build Tools.** Vous pouvez copier et installer des fichiers du logiciel ou de Visual Studio Build Tools sur vos dispositifs de build, qu’il s’agisse de dispositifs physiques, de machines virtuelles ou de conteneurs sur ces machines ; de machines sur site ou à distance vous appartenant, hébergées par Microsoft Azure pour vous ou uniquement dédiées à votre utilisation (collectivement, les « Dispositifs de Build »). Vous et d’autres personnes de votre organisation êtes autorisés à utiliser ces fichiers sur vos Dispositifs de Build uniquement pour compiler, créer et vérifier les applications que vous avez développées en utilisant le logiciel, ou effectuer des tests de qualité ou de performance de ces applications dans le cadre du processus de création.

## **c. Polices**. Lors de l’exécution du logiciel, vous pouvez en utiliser les polices pour afficher et imprimer du contenu. Vous êtes autorisé : (i) à incorporer des polices au contenu uniquement conformément aux restrictions d’incorporation des polices et (ii) à les télécharger temporairement vers une imprimante ou un autre dispositif de sortie en vue d’imprimer le contenu.

## **d. Licences pour d’autres composants.**

### Plateformes Microsoft. Le logiciel peut inclure des composants de Microsoft Windows, Microsoft Windows Server, Microsoft SQL Server, Microsoft Exchange, Microsoft Office ou Microsoft SharePoint. Ces composants sont régis par des contrats distincts et disposent de leurs propres politiques en matière d’assistance technique, comme décrit dans le dossier « Licences » de Microsoft fourni avec le logiciel, sauf si les termes des contrats de licence de ces composants logiciels sont également disponibles dans le répertoire d’installation associé, ces termes du contrat de licence prévalent.

### Composants tiers. Le logiciel peut inclure des composants tiers ayant des mentions légales distinctes ou soumis à d’autres contrats, comme décrit dans le ou les fichiers ThirdPartyNotices fournis avec le logiciel, le cas échéant.

## **e. Gestionnaires de packages.** Le logiciel inclut des gestionnaires de packages, tels que NuGet, qui vous donnent la possibilité de télécharger d’autres packages logiciels de Microsoft ou de tiers en vue de les utiliser avec vos applications. Ces packages sont régis par des licences propres, et non par les présents termes du contrat de licence. Microsoft ne distribue pas, ne concède aucun droit de licence et ne fournit aucune garantie pour les packages logiciels de tiers.

1. **CODE DISTRIBUABLE.** Le logiciel contient du code que vous êtes autorisé à distribuer dans des applications que vous développez comme décrit dans le présent Article. Dans le cadre du présent Article 3, le terme « distribution » désigne également le fait de déployer vos applications pour fournir un accès en ligne à des tiers.
	1. **Droit d’Utilisation et de Distribution.**Le code et les fichiers texte répertoriés ci-après constituent le « Code Distribuable ».
* **Liste Distribuable**. Vous êtes autorisé à copier et à distribuer la version en code objet du code répertorié dans la Liste Distribuable accessible à l’adresse suivante : https://aka.ms/vs/16/redistribution.
* **Code échantillon, modèles et styles**. Vous êtes autorisé à copier, modifier et distribuer les versions en code source et objet de tout code marqué comme « échantillon », « modèle », « styles simples » ou « styles croquis ».
* **Distribution par des Tiers.** Vous pouvez autoriser les distributeurs de vos applications à copier et à distribuer le Code distribuable en tant que partie intégrante de ces applications.
	1. **Conditions de Distribution.** Pour tout Code Distribuable que vous distribuez, vous devez :
* ajouter à ce Code des fonctionnalités principales importantes au sein de vos applications ;
* exiger des distributeurs et des utilisateurs finaux externes qu’ils acceptent des termes protégeant le Code Distribuable de manière au moins équivalente à ceux du présent contrat ; et
* garantir et défendre Microsoft contre toute réclamation, y compris pour les honoraires d’avocats et de conseil, qui résulterait de la distribution ou de l’utilisation de vos applications, sauf dans la mesure où la réclamation est fondée uniquement sur le Code Distribuable.
	1. **Restrictions de distribution.** Vous n’êtes pas autorisé à :
* utiliser les marques commerciales de Microsoft dans les noms de vos applications ou d’une façon qui suggère que vos applications sont fournies ou recommandées par Microsoft ; ou
* modifier ou distribuer le code source de tout Code Distribuable de manière à ce qu’il fasse l’objet, en tout ou partie, d’une Licence Exclue. Une Licence Exclue implique comme condition d’utilisation, de modification ou de distribution du code, que (i) le code soit divulgué ou distribué sous forme de code source ou que (ii) d’autres personnes aient le droit de le modifier.
1. **DÉVELOPPEMENT D’EXTENSIONS.**

## **a. Limites des extensions**. Vous ne pouvez développer ni permettre à des tiers de développer des extensions pour le logiciel (ou tout autre composant de la gamme de produits Visual Studio) qui contourneraient les limitations techniques intégrées au logiciel. Si Microsoft applique des restrictions techniques ou désactive l’extensibilité pour le logiciel, vous n’êtes pas autorisé à étendre le logiciel, notamment, en chargeant ou en ajoutant au logiciel des logiciels complémentaires, des macros ou des progiciels non Microsoft ; en modifiant les paramètres de registre du logiciel ; ou en ajoutant des fonctions ou fonctionnalités équivalentes à celles de la gamme de produits Visual Studio.

## **b. Non-dégradation du Logiciel**. Si vous développez une extension pour le logiciel (ou tout autre composant de la gamme de produits Visual Studio), vous devez tester l’installation, la désinstallation, et le fonctionnement de votre extension afin de vous assurer que ces processus ne désactivent aucune fonction ni ne nuise à la fonctionnalité du logiciel (ou dudit composant) ou de toute version ou édition antérieure de celui-ci.

1. **DONNÉES.**

**a. COLLECTE DES DONNÉES.** Le logiciel peut recueillir des informations sur vous et la façon dont vous l’utilisez, et les transmettre à Microsoft. Microsoft est susceptible d’utiliser ces informations pour fournir des services et améliorer ses produits et services. Vous pouvez désactiver la plupart de ces fonctionnalités, à l’exception de certaines, comme indiqué dans la documentation du logiciel. Le logiciel comprend également certaines fonctionnalités qui peuvent vous permettre, à vous et à Microsoft, de collecter des données auprès des utilisateurs de vos applications. Si vous utilisez ces fonctionnalités, vous devez le faire en toute conformité avec la réglementation applicable, notamment en informant les utilisateurs de vos applications par l’intermédiaire de notifications appropriées. Vous devez également fournir la déclaration de confidentialité de Microsoft. Notre déclaration de confidentialité est disponible à l’adresse suivante <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkID=824704>. Pour plus d’informations sur la collecte et l’utilisation de données, consultez la documentation sur le logiciel et notre déclaration de confidentialité. Votre utilisation du logiciel vaut acceptation de ces pratiques.

**b.** **Traitement des données à caractère personnel.** Dans la mesure où Microsoft est un opérateur ou un sous-opérateur de traitement de données à caractère personnel en association avec le logiciel, Microsoft prend les engagements dans les termes du Règlement général de protection des données de l’Union européenne des Conditions de services en ligne envers tous les clients effectives le 25 mai 2018, à l’adresse<http://go.microsoft.com/?linkid=9840733>.

1. **CHAMP D’APPLICATION DE LA LICENCE.** Le logiciel n’est pas vendu mais concédé sous licence. Le présent contrat vous confère certains droits d’utilisation du logiciel. Microsoft se réserve tous les autres droits. Sauf si la réglementation applicable vous confère d’autres droits, nonobstant la présente limitation, vous n’êtes autorisé à utiliser le logiciel que conformément aux termes du présent contrat. À cette fin, vous devez vous conformer aux restrictions techniques contenues dans le logiciel, qui limitent vos droits dֹ’utilisation du logiciel. En outre, vous ne pouvez pas :
* contourner les restrictions techniques contenues dans le logiciel ;
* reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, ou tenter de quelque autre manière de dériver le code source du logiciel, sauf si et dans la mesure où les termes du contrat de licence tiers régissant l’utilisation des composants open source éventuellement inclus dans le logiciel vous y autorisent ;
* supprimer, réduire, bloquer ou modifier toute mention légale de Microsoft ou de ses fournisseurs dans le logiciel ;
* utiliser le logiciel d’une manière contraire à la législation ;
* partager, publier, louer, ou louer le logiciel ; ou
* fournir le logiciel en tant qu’offre autonome ou combinée avec vos applications utilisables par autrui.
1. **RESTRICTIONS À L’EXPORTATION.** Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d’exportation concernant le logiciel, qui contiennent des restrictions en matière de destinations, d’utilisateurs finaux et d’utilisation finale. Pour plus d’informations sur les restrictions à l’exportation, consultez le site [www.microsoft.com/exporting](http://www.microsoft.com/exporting).
2. **INTÉGRALITÉ DES ACCORDS.** Le présent contrat (y compris la garantie ci-dessus) ainsi que les termes concernant les suppléments, les mises à jour, les services Internet et d’assistance technique que vous utilisez constituent l’intégralité des accords en ce qui concerne le logiciel et les services d’assistance.
3. **RÉGLEMENTATION APPLICABLE.** Si vous avez acquis le logiciel aux États-Unis, les lois de l’État de Washington, États-Unis d’Amérique, régissent l’interprétation de ce contrat et s’appliquent en cas de réclamation pour manquement aux termes du contrat. Les lois de l’État dans lequel vous vivez régissent toutes les autres réclamations. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, ses lois s’appliquent.
4. **DROITS DES CONSOMMATEURS VARIABLES SELON LES RÉGIONS.** Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d’autres droits prévus par les lois de votre État ou pays, notamment des droits relatifs aux consommateurs. Vous pouvez également bénéficier de certains droits à l’égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l’une des régions ci-dessous ou si une loi impérative nationale s’applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :
	1. **Australie.** La « garantie limitée » fait référence à la garantie expresse accordée par Microsoft. Cette garantie vous est accordée en sus des autres droits et recours éventuels prévus par la réglementation, y compris vos droits et recours conformément aux garanties statutaires fournies par la loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law).

Dans le présent Article, « biens » fait référence au logiciel pour lequel Microsoft fournit la garantie expresse. Nos biens sont livrés avec des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Vous pouvez prétendre à un échange ou à un remboursement pour tout défaut majeur et à une indemnisation en cas de perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous pouvez également prétendre à la réparation ou à l’échange des biens si ces derniers ne sont pas d’une qualité acceptable et que le défaut n’entraîne pas un dysfonctionnement majeur.

* 1. **Canada**. Vous pouvez désactiver la connexion Internet de votre dispositif pour ne plus recevoir de mises à jour. Néanmoins, le logiciel recherchera et installera les mises à jour disponibles automatiquement dès la reconnexion du dispositif à Internet.
	2. **Allemagne et Autriche**.
1. **Garantie**. Le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l’essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui l’accompagne. Microsoft n’accorde toutefois aucune autre garantie contractuelle relative au logiciel sous licence.
2. **Limitation de responsabilité.** En cas de faute intentionnelle, de faute lourde, de réclamation fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux, ou de faute entraînant un décès ou des préjudices corporels ou matériels, Microsoft sera tenue légalement responsable.

Sous réserve de l’alinéa précédant ii, la responsabilité de Microsoft pour faute légère ne sera engagée qu’en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l’objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les « obligations majeures »). La responsabilité de Microsoft ne sera pas engagée en cas d’autres négligences légères.

# EULA ID: Visual Studio for Mac February 2019